

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue aux bureaux administratifs, situés au 40 rue Mountsorrel, New Carlisle, Québec, le mercredi 1er mai 2024, à compter de 8 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président  
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)  
M. O'Brien (vidéoconférence)  
S. Jerome: (vidéoconférence)  
K. Ward  
D. Hunt (vidéoconférence)  
D. Bourgouin (vidéoconférence)  
K. Dickson (vidéoconférence)

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie  
R. Di Tanna (vidéoconférence)  
J. Bizeau (vidéoconférence)

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services d'éducation aux adultes et de formation professionnelle

AUTRES : M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)  
D. Foltin, directeur des services éducatifs  
A. Dupuis, directrice des ressources humaines  
S. Ward, directrice des services financiers  
M. A. Cooke ; responsable de la gestion administrative

ABSENT: D. Simoneau; D. Gauthier; R. Mundle; J. McWhirter; G. Hayes; R. Stewart

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C24-04-120

Il est proposé par K. Ward que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

### 3. ÉCOLE SECONDAIRE QUEEN ELIZABETH — SINISTRE

#### 3.1 Réfection École secondaire Queen Elizabeth — sinistre juin 2023

**CONSIDÉRANT QU'**un incendie est survenu le 14 juin 2023 à l'école secondaire Queen Elizabeth ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a autorisé le financement du projet mentionné ci-haut à la Commission scolaire Eastern Shores sous le programme d'indemnisation après sinistre — Mesure 50550 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres, numéro de référence 1826880 en date du 19 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissions ont été reçues par la C.S. Eastern Shores à l'heure et la date mentionnées dans l'appel d'offres de service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme DMG architecture a procédé à l'analyse de tous les documents requis dans toutes les offres reçues et conclut que toutes les offres sont conformes ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette analyse, la firme DMG architecture recommande de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit BGA Construction inc. ;

C24-04-121

**IL EST PROPOSÉ PAR** le Commissaire, M. O'Brien, que le contrat pour le projet mentionné en rubrique soit octroyé à la compagnie BGA Construction inc. au montant de 366 046,70 \$ plus les taxes applicables ; et

**QUE** la directrice générale, Denise Simoneau, soit autorisée à signer pour et au nom de la C.S. Eastern Shores, tous les documents afférents au contrat ;

APPROUVÉ

#### 3.2 AUTORISATION PAIEMENT — FACTURE QUALINET

**CONSIDÉRANT QU'UN** incendie est survenu le 14 juin 2023 à l'école secondaire Queen Elizabeth ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'urgence de la situation appelait à procéder à l'octroi d'un mandat de nettoyage après sinistre de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Qualinet inc. était la seule compagnie disposée à procéder rapidement avec les travaux de nettoyage ;

**CONSIDÉRANT QU'**en fonction des dispositions de l'article 13 paragraphe 1<sup>o</sup> de la Loi sur les Contrats des Organismes publics (LCOP) qui stipule qu'un *Contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public conclue de gré à gré, car il s'agit d'une situation d'urgence où la sécurité des personnes ou des biens est en cause*, l'autorisation du dirigeant n'est pas requise ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués par les équipes du Groupe Qualinet inc. et que nous avons reçu la facture pour ces travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a autorisé le financement du projet mentionné ci-haut à la Commission scolaire Eastern Shores sous le programme d'indemnisation après sinistre — Mesure 50550 ;

C24-04-122

**IL EST PROPOSÉ PAR** Commissaire, M. O'Brien, d'autoriser le paiement de la facture soumise par le Groupe Qualinet inc. au montant de 574 010,03 \$ plus les taxes applicables ; et

**QUE**, la directrice générale, Denise Simoneau, soit autorisée à signer ladite facture.

APPROUVÉ

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 8 h 9**

C24-04-123

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par K. Mackenzie que la séance soit levée.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

\_\_\_\_\_  
Président